



Changement de statut étudiant étranger

Par **Michel Aubin**, le **19/09/2011** à **13:28**

Bonjour,

Bonjour

Je suis étudiant étranger avec un titre de séjour portant la mention étudiant-élève. Je vis avec ma petite amie qui est résidente (titre de séjour de 10 ans), elle est enceinte de moi. J'aimerais savoir si je pourrai changer de statut avec la naissance de l'enfant et en faisant un pacs?

Merci de me répondre

Par **chris_idv**, le **19/09/2011** à **13:55**

Bonjour,

Le PACS ne permet pas de solliciter un titre de séjour.

Votre amie étant étrangère votre enfant n'aura pas la nationalité française à sa naissance et vous ne pourrez pas solliciter de titre de séjour en qualité de parent d'un enfant français.

Cordialement,